

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine
et de la Petite enfance, concernant
**Le suivi accordé à l'annonce du choc
de simplification administrative**

Fin mars 2025, les deux Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont adopté une stratégie commune pour un choc de simplification. C'était une opération inédite que deux Gouvernements, 10 Ministres et les administrations se mobilisent pour présenter un choc de simplification administration, bien nécessaire à la Wallonie ainsi qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La méthodologie étant posée, place aux propositions concrètes. Chaque Ministre fonctionnel restait, bien entendu, titulaire et responsable de son département et de la mise en œuvre de toutes ces simplifications.

Madame la Ministre, je souhaite faire le point avec vous. Depuis l'annonce du choc de simplification administrative, quelles mesures concrètes avez-vous proposées dans le cadre de vos compétences?

Réponse de la Ministre Lescrenier:

[Décembre 2025]

Je remercie l'honorable membre pour l'intérêt qu'elle porte à l'égard de cette démarche qui constitue une priorité politique soutenue par les deux gouvernements.

Le « *choc de simplification administrative* » repose sur une méthodologie dynamique et évolutive. Il s'agit d'une stratégie de transformation continue de l'action publique, centrée sur les besoins des usagers et coconstruite avec les administrations, les cabinets ministériels et bien sûr les usagers eux-mêmes.

Je vais lui partager l'avancement de quelques-unes des mesures de simplification administrative que je porte dans le cadre de mes compétences au sein des deux Gouvernements, mais il faut bien comprendre que je n'entends pas ici être exhaustive. D'autres mesures viendront bien sûr s'ajouter au fur et à mesure de mes rencontres avec les acteurs de terrain et des propositions qu'ils pourraient partager avec moi.

Concernant la Petite enfance:

La simplification des procédures pour les porteurs de projets de crèches.

Un cabinet d'avocats a été désigné par le SPW IAS. Il assure un rôle de conseil et d'aide à la rédaction d'un projet de texte modificatif tenant compte des consignes de l'administration et des retours des porteurs de projets quant aux aspects à simplifier.

Le texte sera déposé en 1^{re} lecture au GW tout prochainement.

Il s'agit d'une modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance dans un objectif de simplification administrative et d'optimisation de l'accompagnement des porteurs de projets.

En effet, le présent projet tire les enseignements des difficultés rencontrées par l'administration et par les porteurs de projet dans l'exécution des précédents appels à projets (augmentation, en cours de réalisation des projets, des coûts des travaux et matériaux, saturation du secteur de la construction, nombreuses et lourdes démarches administratives, capacité d'investissement des pouvoirs locaux ou des milieux associatifs ...). Il veille à maintenir un juste équilibre entre la qualité de l'accueil, le confort du lieu de travail et les coûts qu'ils induisent pour les porteurs de projets.

En matière de Tourisme:

Lors de l'évaluation du Code prévue en 2027, une thématique axée sur la simplification administrative est prévue.

L'administration et mon Cabinet sont d'ores et déjà à l'écoute des premiers retours de terrain et des écueils rencontrés par les opérateurs du secteur.